

Informations de base	
2016/2270(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Politiques en matière de revenu minimum en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté	
Subject 4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	EMPL Emploi et affaires sociales		AGEA Laura (EFDD)
			Rapporteur(e) fictif/fictive
			BACH Georges (PPE) GUTIÉRREZ PRIETO Sergio (S&D) GERICKE Arne (ECR) CALVET CHAMBON Enrique (ALDE) PIMENTA LOPES João (GUE/NGL) ŽDANOKA Tatjana (Verts /ALE) MÉLIN Joëlle (ENF)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	ECON Affaires économiques et monétaires		VIEGAS Miguel (GUE/NGL)
			12/10/2016
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Emploi, affaires sociales et inclusion		THYSSEN Marianne

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

24/11/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/09/2017	Vote en commission		
06/10/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0292/2017	Résumé
23/10/2017	Débat en plénière		
24/10/2017	Décision du Parlement	T8-0403/2017	Résumé
24/10/2017	Résultat du vote au parlement		
24/10/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2270(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/8/07680

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE597.608	09/02/2017	
Amendements déposés en commission		PE601.150	16/03/2017	
Avis de la commission	ECON	PE601.226	29/06/2017	
Amendements déposés en commission		PE602.938	28/09/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0292/2017	06/10/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0403/2017	24/10/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2018)7		08/03/2018	

Politiques en matière de revenu minimum en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté

2016/2270(INI) - 06/10/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative de Laura AGEA (EFDD, IT) sur les politiques en matière de revenu minimum en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté.

L'Union européenne et ses États membres se sont engagés en 2010 à réduire le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale de 20 millions de personnes d'ici 2020.

D'après la Commission, **119 millions de personnes au sein de l'Union européenne**, soit près de 25% des citoyens, sont menacées de pauvreté et d'exclusion sociale malgré les prestations sociales qu'elles reçoivent. Dans certains États membres, ces chiffres s'accompagnent de taux de chômage élevés et persistants en particulier chez les jeunes.

Systèmes de revenu minimum: les États membres sont invités à mettre en place **des systèmes de revenu minimum adéquat, accompagnés de mesures d'aide de retour à l'emploi** et de programmes d'éducation et de formation adaptés à la situation personnelle et familiale des bénéficiaires, afin de soutenir les ménages dont les revenus sont insuffisants et de leur garantir un niveau de vie décent.

Ces systèmes devraient être compris comme **un outil pour l'inclusion active** et encourager la participation sociale et l'inclusion.

Selon les députés, **toute personne dans le besoin devrait avoir accès à des systèmes de revenu minimum suffisant** de manière à pouvoir satisfaire ses besoins fondamentaux, y compris pour les sans-abris. Un tel revenu devrait s'accompagner du droit d'accès à des services publics et sociaux universels.

Etant donné que des emplois décents constituent le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté, les députés insistent sur l'importance de **soutenir la croissance, les investissements et la création d'emplois**.

Le rapport insiste sur l'importance du **Semestre européen** pour encourager les États membres qui n'ont pas encore de systèmes de revenu minimum à mettre en place des systèmes de compléments de ressources adéquats. Il souligne également l'importance du Semestre pour le suivi de l'adéquation des systèmes existants de revenu minimum et de leur effet sur la réduction de la pauvreté, spécifiquement au travers des recommandations par pays.

Par ailleurs, le système de revenu minimum devrait être **intégré à une démarche stratégique pouvant viser l'intégration sociale**. A cette fin, les députés recommandent que, parallèlement à sa mise en place, l'on associe des mesures efficaces de protection sociale dans les domaines de la vie des citoyens, tels que la garantie d'un logement, les soins de santé, l'éducation et la formation.

Le rapport appelle à:

- définir des **critères d'éligibilité** appropriés à la réalité socio-économique des États membres, pour offrir la possibilité de bénéficier d'un régime de revenu minimum adéquat;
- adopter des recommandations et des lignes directrices pour résoudre le problème du **fort taux de non-recours** parmi les personnes éligibles au revenu minimum ;
- mettre en place une action concrète au niveau des États membres en vue d'établir un seuil de revenu minimum **sur la base d'indicateurs pertinents**, qui puissent garantir la cohésion socio-économique et réduire le risque de pauvreté dans l'ensemble des États membres;
- tenir compte du **nombre de personnes à charge** dans l'établissement des seuils de revenu minimum, notamment des enfants ou des personnes fortement dépendantes;
- renforcer la participation des travailleurs, des chômeurs et de tous les groupes sociaux vulnérables aux activités **d'apprentissage tout au long de la vie** ainsi qu'à améliorer le niveau des qualifications professionnelles et l'acquisition de nouvelles compétences.

Le revenu minimum devrait être considéré comme **temporaire** et être toujours accompagné de **mesures actives d'insertion sur le marché du travail**. Lorsqu'ils établissent des systèmes de revenu minimum adéquat, les États membres devraient prendre en compte le seuil de pauvreté d'Eurostat, fixé à **60%** du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Programmes d'emploi public: les députés prennent acte de certains programmes d'emploi public, qui consistent à permettre à ceux qui souhaitent travailler de pouvoir disposer d'un travail transitoire dans le secteur public ou dans le secteur privé sans but lucratif ou des entreprises de l'économie sociale.

Le rapport souligne cependant que ces programmes devraient i) promouvoir un emploi assorti de droits, en se fondant sur la négociation collective et sur la législation du travail; ii) contribuer à améliorer l'employabilité des travailleurs et faciliter leur accès au marché du travail déclaré.

Politiques en matière de revenu minimum en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté

2016/2270(INI) - 24/10/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 451 voix pour, 147 contre et 42 abstentions, une résolution sur les politiques en matière de revenu minimum en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté.

Bien que l'Europe soit l'une des régions les plus riches du monde, des données récentes ont montré **une augmentation de la pauvreté** et des situations de dénuement matériel grave en Europe ainsi que des inégalités croissantes entre les États membres.

D'après la Commission, **119 millions de personnes au sein de l'Union européenne**, soit près de 25% des citoyens, sont menacées de pauvreté et d'exclusion sociale malgré les prestations sociales qu'elles reçoivent. Près de **4 millions** de personnes sont concernées chaque année par le sans-abrisme dans l'Union. Dans certains États membres, ces chiffres s'accompagnent de taux de chômage élevés et persistants en particulier chez les jeunes.

Systèmes de revenu minimum: le Parlement a invité les États membres à mettre en place **des systèmes de revenu minimum adéquat, accompagnés de mesures d'aide de retour à l'emploi** et de programmes d'éducation et de formation adaptés à la situation personnelle et familiale des bénéficiaires, afin de soutenir les ménages dont les revenus sont insuffisants et de leur garantir un niveau de vie décent.

Toute personne dans le besoin devrait avoir accès à des systèmes de revenu minimum suffisant de manière à pouvoir satisfaire ses besoins fondamentaux, y compris pour les sans-abris. Un tel revenu devrait s'accompagner du droit d'accès à des services publics et sociaux universels. Les députés ont fait valoir que le droit à une aide sociale était un **droit fondamental** et que les systèmes de revenu minimum aidaient les personnes à vivre dans la dignité.

Étant donné que des emplois décents constituent le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté, les députés ont souligné la nécessité de **soutenir la croissance, les investissements et la création d'emplois**.

La résolution a également insisté sur l'importance du **Semestre européen** pour le suivi des systèmes existants de revenu minimum et de leur effet sur la réduction de la pauvreté, spécifiquement au travers des recommandations par pays.

Financement: soulignant l'importance d'un financement public adapté pour couvrir les coûts des systèmes de revenu minimum, le Parlement a invité la Commission à examiner dans le cadre de la prochaine révision du règlement relatif aux Fonds structurels, et en particulier dans le cadre du **Fonds social européen (FSE)** et du **programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)**, les possibilités de financement pour aider chaque État membre à établir un régime de revenu minimum.

Démarche stratégique: le Parlement a plaidé pour que le système de revenu minimum soit **intégré à une démarche stratégique pouvant viser l'intégration sociale** et impliquant des mesures en termes de logement, de soins de santé, d'éducation et de formation, de services sociaux et d'autres services d'intérêt général.

Le Parlement a appelé à:

- définir des **critères d'éligibilité** appropriés à la réalité socio-économique des États membres, pour offrir la possibilité de bénéficier d'un régime de revenu minimum adéquat;
- adopter des recommandations et des lignes directrices pour résoudre le problème du **fort taux de non-recours** parmi les personnes éligibles au revenu minimum;
- mettre en place une action concrète au niveau des États membres en vue d'établir un seuil de revenu minimum **sur la base d'indicateurs pertinents**, qui puissent garantir la cohésion socio-économique et réduire le risque de pauvreté dans l'ensemble des États membres;
- tenir compte du **nombre de personnes à charge** dans l'établissement des seuils de revenu minimum, notamment des enfants ou des personnes fortement dépendantes;
- renforcer la participation des travailleurs, des chômeurs et de tous les groupes sociaux vulnérables aux activités **d'apprentissage tout au long de la vie** ainsi qu'à améliorer le niveau des qualifications professionnelles et l'acquisition de nouvelles compétences.

Le revenu minimum devrait être considéré comme **temporaire** et être toujours accompagné de **mesures actives d'insertion sur le marché du travail**. Lorsqu'ils établissent des systèmes de revenu minimum adéquat, les États membres devraient prendre en compte le seuil de pauvreté d'Eurostat, fixé à **60%** du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Programmes d'emploi public: les députés ont pris acte de certains programmes d'emploi public, qui consistent à permettre à ceux qui souhaitent travailler de pouvoir disposer d'un travail transitoire dans le secteur public ou dans le secteur privé sans but lucratif ou des entreprises de l'économie sociale.

La résolution a cependant souligné que ces programmes devraient i) promouvoir un emploi assorti de droits, en se fondant sur la négociation collective et sur la législation du travail; ii) contribuer à améliorer l'employabilité des travailleurs et faciliter leur accès au marché du travail déclaré.